



Vidéo de mon fils de sur Youtube sans autorisation

Par **nathaliedenisce**, le **15/11/2011** à **22:29**

Bonsoir,

Notre fils de 11 ans se retrouve sur Youtube sans qu'aucune autorisation ne lui a été faite par l'auteur de cette vidéo. Les commentaires accompagnant cette vidéo sont insultants (il est traité de mongol) et les commentaires qui ont suivis également.

Du coup, cela a fait le tour de son collègue, la vidéo a été repris sur les murs Facebook de certains, il est risé de ces camarades et aujourd'hui certains en sont venus à l'insulter directement et à s'en prendre à lui physiquement. N'en pouvant plus, il en est venu à parler de suicide !

Je voulais savoir si quelqu'un pouvait me communiquer le texte de loi indiquant ce que risque les personnes ayant publié cette vidéo.

L'école a pu retrouver le nom du responsable, nous allons porter plainte dès demain. J'ai contacté via Youtube le responsable de la mise en ligne et les personnes ayant mis des posts injurieux en demandant de supprimer le plus rapidement possible tout ceci et nous avons également informé youtube.

pensez-vous que nous devons faire d'autres démarches ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **02:39**

Il aurait fallu faire soit un constat d'huissier soit porter plainte avant, car si la vidéo est retirée, ça va être difficile

Par **nathaliedenisce**, le **16/11/2011** à **12:03**

merci beaucoup pour votre réponse.

Une main courante a été déposée ce matin, la vidéo y était encore, l'agent de police a pu la

voir et lire les commentaires.

Elle nous a demandé de garder toutes les preuves papier.

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **15:00**

Une main courante ne sert strictement à rien. Pourquoi ne pas avoir déposé plainte ?
Que le policier l'ait vu n'a aucune importance, il faut faire un PV avec les copies d'écran

Par **yvest**, le **16/11/2011** à **17:55**

votre fils étant mineur il est d'autant plus important de porter plainte et vite, on sait trop bien comment les vidéos sont échanger de sites en sites et ont du mal à disparaître du web.

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **20:55**

La vidéo ne disparaîtra jamais du Web, et YouTube n'étant pas sous droit français ...

Par **nathaliedenice**, le **18/11/2011** à **16:58**

Parceque la police nous a dit que cela relevait d'une main courante et pas d'une plainte.

Nous n'avons pas de nouvelles sur la convocation de ce jeune par la police mais en tout cas, la vidéo a bien été supprimée de youtube.

Mon fils a retrouvé une certaine sérénité car ne pouvant rien attendre de la part du Collège, j'ai fait passer moi-même le message auprès des jeunes que l'affaire était maintenant dans les mains de la Police.

En tout cas, je vous remercie vivement pour toutes les réponses que vous m'avez apportées.

J'espère que cette affaire est maintenant derrière nous.

Par **Domil**, le **18/11/2011** à **17:33**

[citation]Parceque la police nous a dit que cela relevait d'une main courante et pas d'une plainte. [/citation] et hop, les stats de la délinquance qui baisse juste avant les élections présidentielles

La police n'a AUCUNE compétence pour dire ce qui est du ressort de la plainte.